



Le réseau
de transport
d'électricité

Renforcement de l'axe électrique Normandie – Hauts-de-France

Création d'une ligne aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre Amiens et Petit-Caux

Tours-en-Vimeu, 2 juin 2025

Les intervenants

- Etienne DORP - Directeur de projet RTE
- Justine BLANCHON - Chargée de concertation RTE
- Hélène MACHADO - Egis pour le compte de RTE
- Marie-Claire EUSTACHE - Garante de la Commission Nationale du Débat Public
- Fabienne ALVAREZ - Bureau d'études GEONOMIE

Le mot de la garante

1 - La présentation du projet

2 - L'avancement des procédures administratives

Temps d'échanges

3 - L'étude d'impact

4 - Exemples de mesures d'évitement et de réduction envisagées dans le cadre du projet

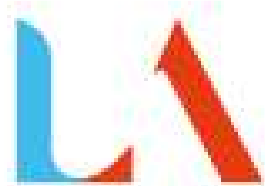
Temps d'échanges

5 - Le déroulement du chantier

6 - La suite du projet

Temps d'échanges

Mot de la garante de la CNDP



commission
nationale du
débat public



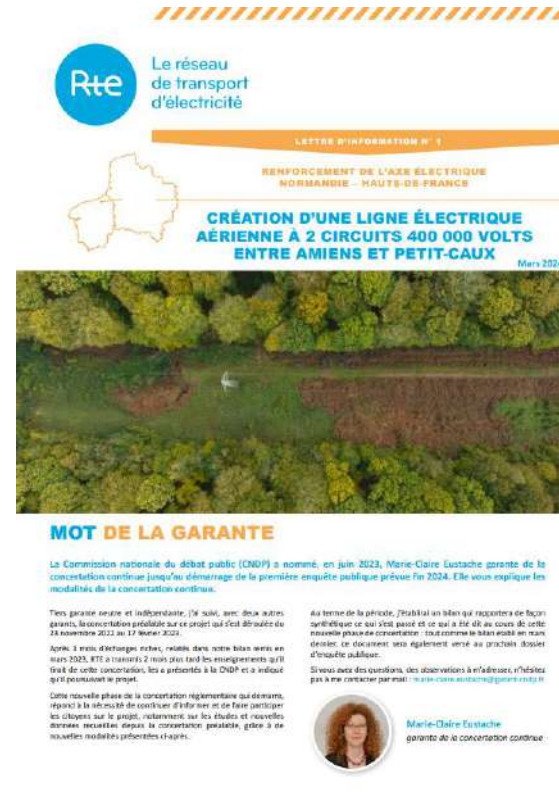
MA PAROLE
A DU POUVOIR

www.debatpublic.fr



La concertation continue

- Réunions de reddition des comptes (automne 2023)
- Lettres d'information (mars 2024, avril 2025)
- Comité de suivi des études (11 avril et 19 septembre 2024)
- Foire aux questions sur le site internet du projet
- Réunions publiques de présentation de l'étude d'impact



1

La présentation du projet

.....

PRODUCTION

L'électricité est produite par différentes sources d'énergie, principalement nucléaire et renouvelables, tels l'hydraulique, l'éolien ou le solaire.

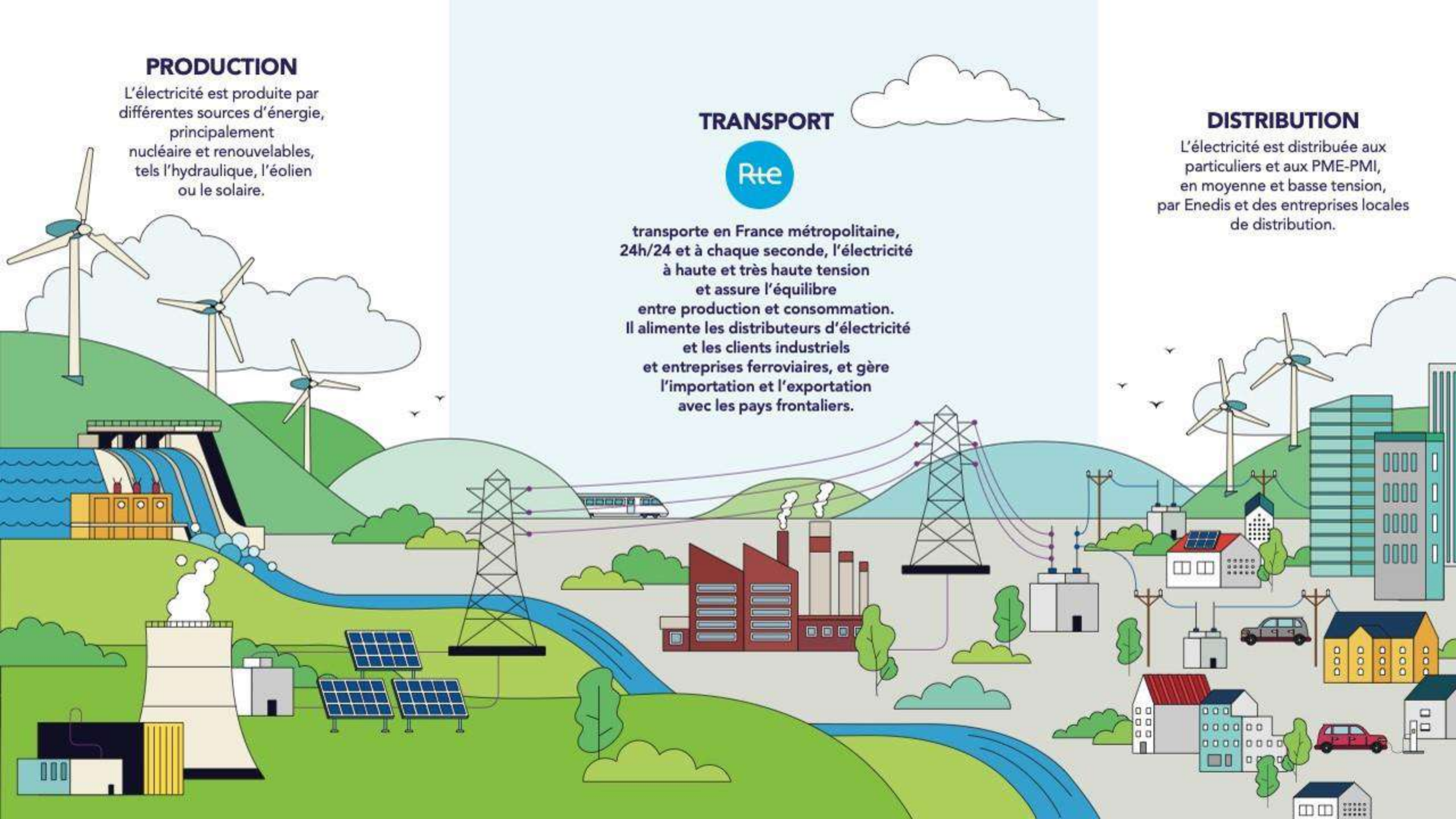
TRANSPORT



transporte en France métropolitaine, 24h/24 et à chaque seconde, l'électricité à haute et très haute tension et assure l'équilibre entre production et consommation. Il alimente les distributeurs d'électricité et les clients industriels et entreprises ferroviaires, et gère l'importation et l'exportation avec les pays frontaliers.

DISTRIBUTION

L'électricité est distribuée aux particuliers et aux PME-PMI, en moyenne et basse tension, par Enedis et des entreprises locales de distribution.

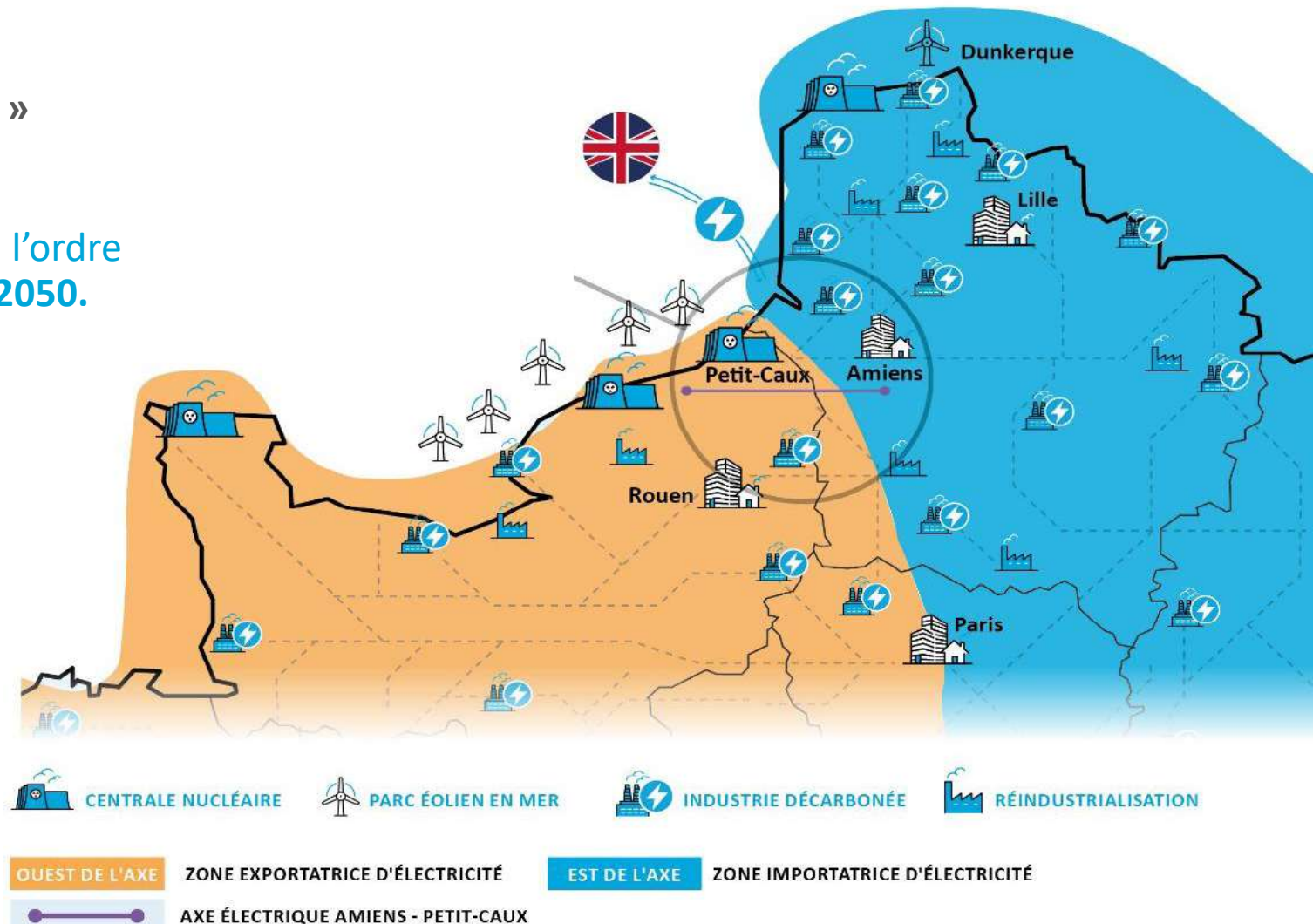


Une forte évolution de la production d'électricité à horizon 2050

2050 : objectif production « zéro carbone »

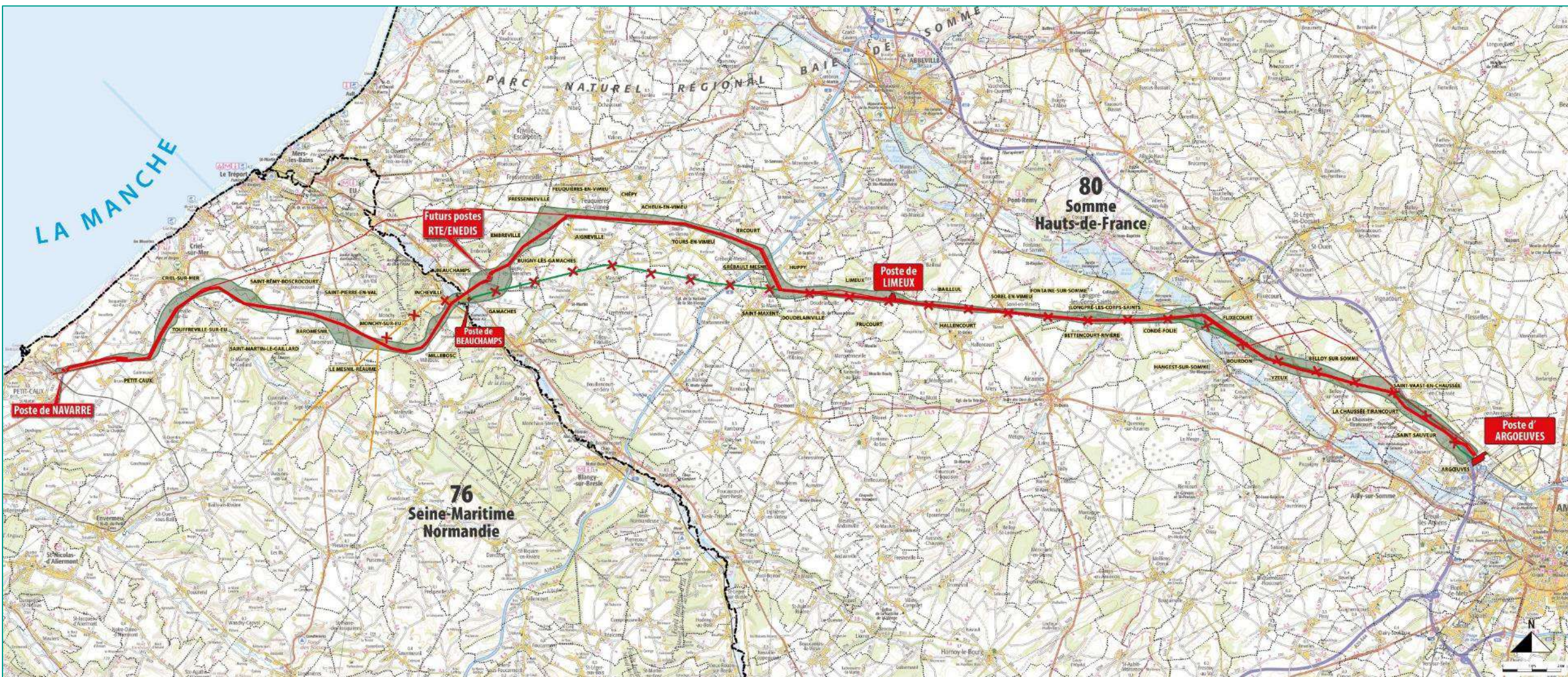
=> consommation d'électricité : + 35 %

Dépassement de la capacité actuelle de l'ordre de 2 à 4 GW en 2035 et de 4,5 à 6 GW en 2050.

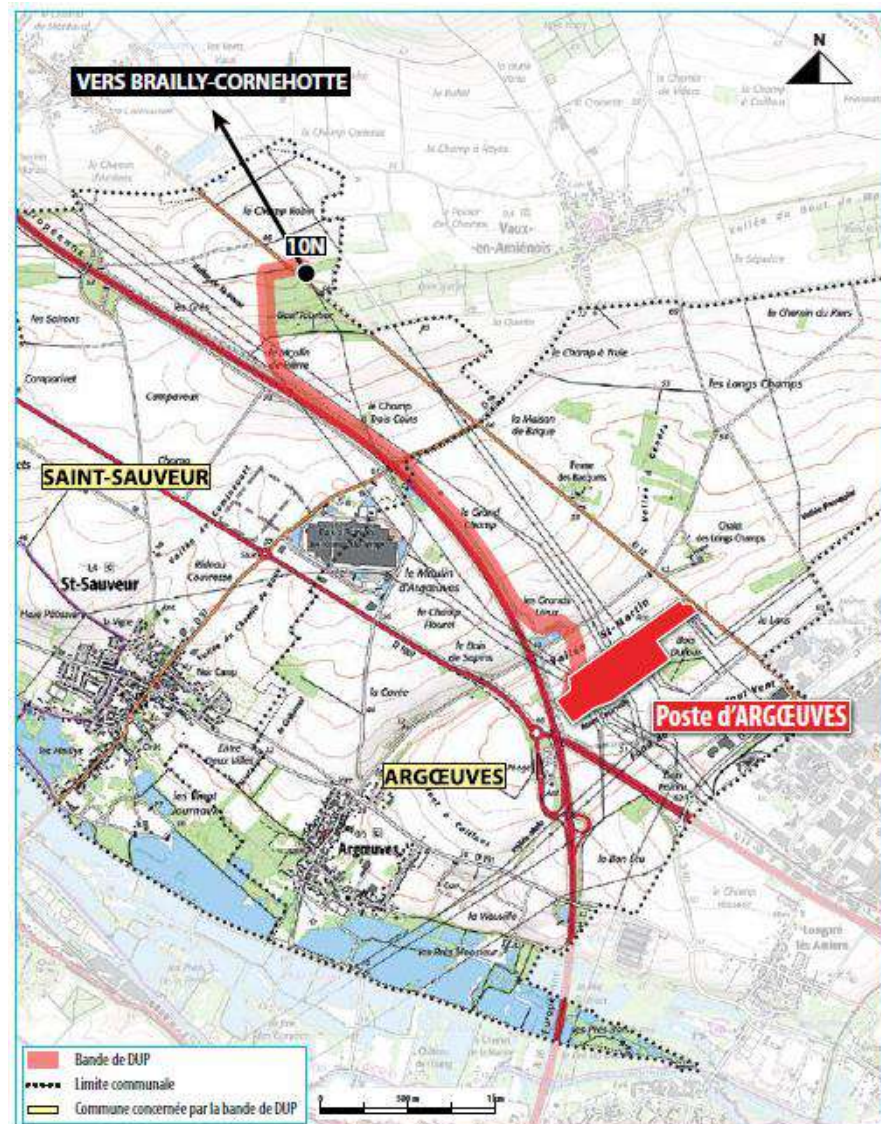




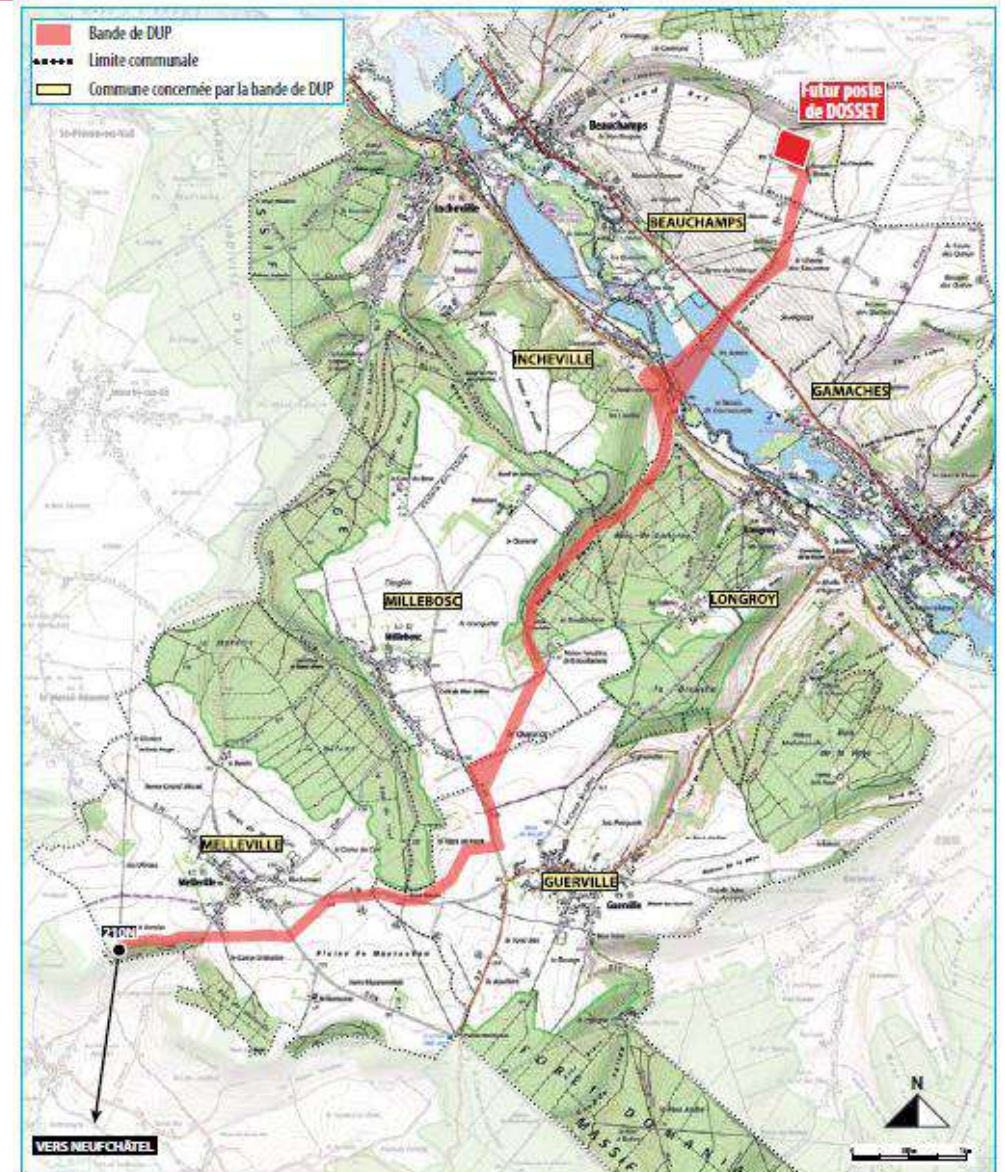
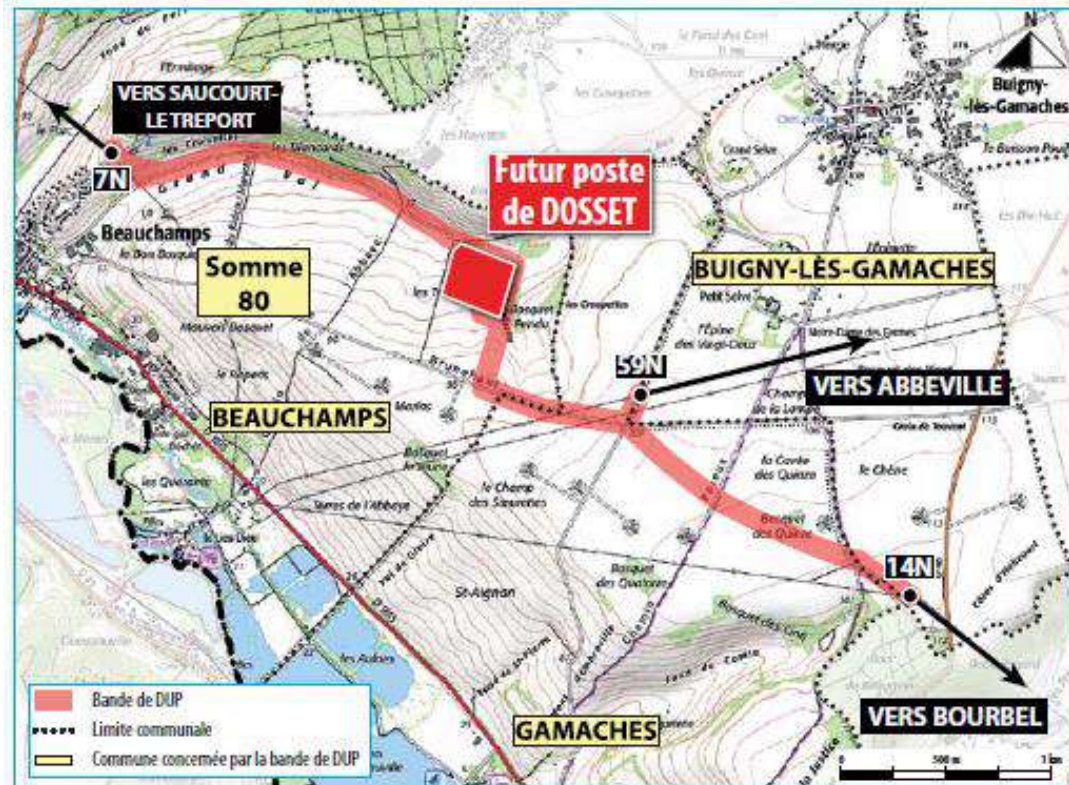
La situation du projet



Bande soumise à Déclaration d'Utilité Publique pour la liaison souterraine à 225 000 volts ARGŒUVES - BRAILLY-CORNEHOTTE



Bandes soumises à Déclaration d'Utilité Publique pour les liaisons souterraines à 90 000 volts aux abords du futur poste de DOSSET





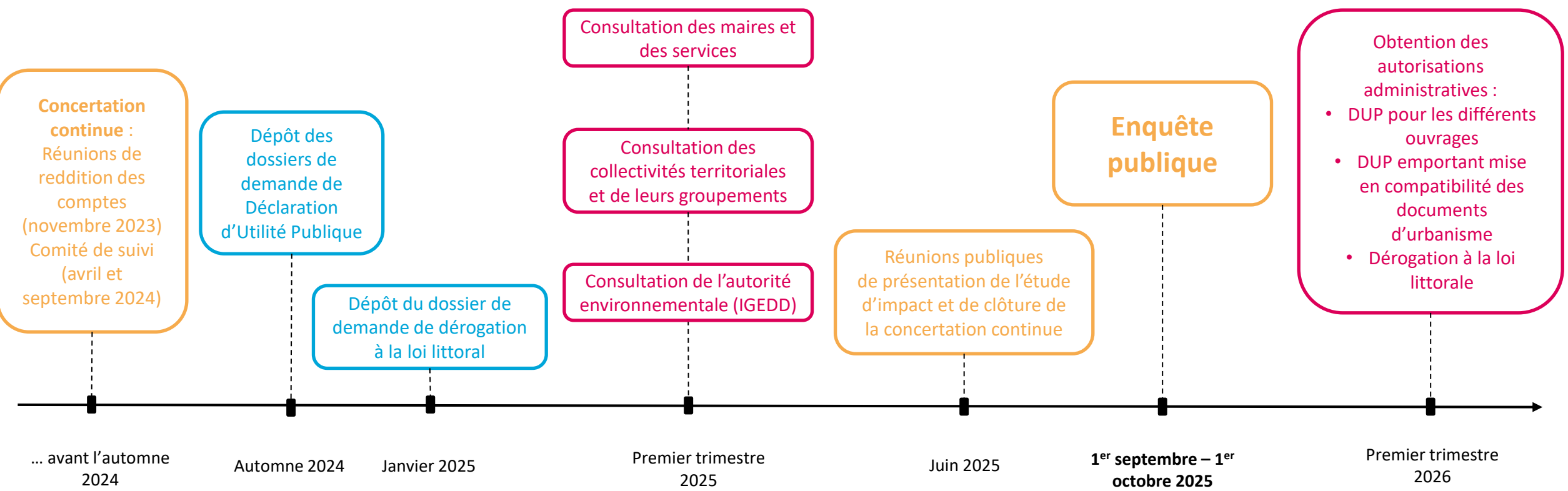
**Futurs postes de
DOSSET (RTE) et
BRESLE (Enedis)**

2

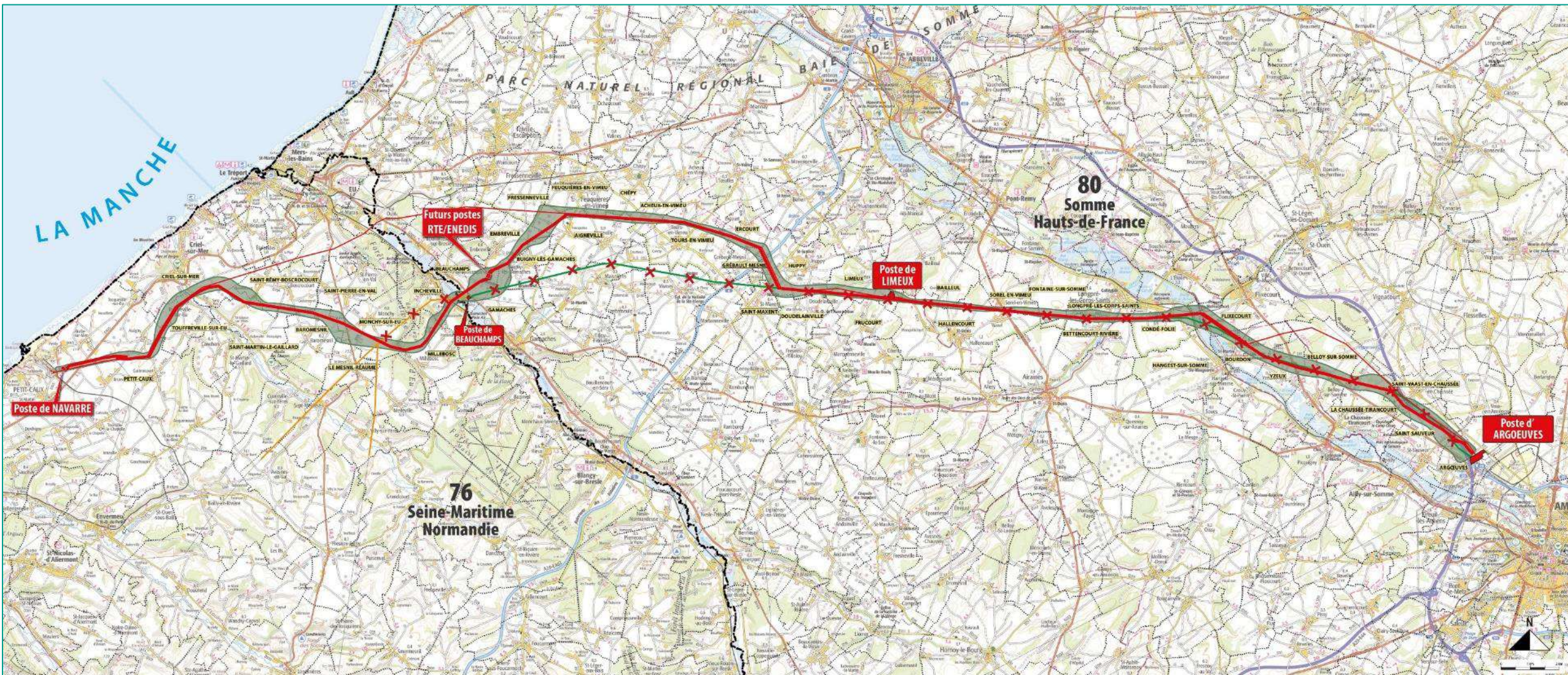
L'avancement des procédures administratives

.....

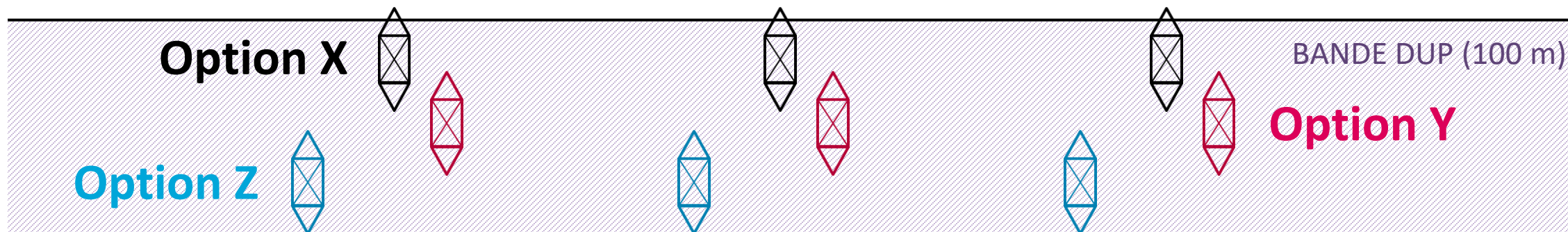
L'instruction des dossiers de demande d'autorisations administratives



Bande soumise à Déclaration d'Utilité Publique pour la ligne aérienne à 400 000 volts Amiens - Petit-Caux



Les pylônes au sein de la bande de DUP



Temps d'échanges

.....

3 L'étude d'impact

.....

Une étude d'impact : qu'est-ce que c'est ?

Les projets d'aménagements et d'ouvrages susceptibles de porter atteinte à l'environnement doivent présenter au préalable une **étude d'impact** permettant d'apprécier les conséquences de l'opération sur son environnement.

L'étude d'impact a pour but **d'étudier les incidences du projet sur l'environnement et la santé**.

Afin de rendre l'étude d'impact plus accessible à tous, un **résumé non technique** est joint.



Le réseau de transport d'électricité



Renforcement de l'axe électrique Normandie - Hauts-de-France

Création d'une ligne électrique aérienne à 2 circuits 400 000 volts entre les postes de ARGŒUVES, DOSSET et NAVARRE (RTE)

Création du poste 400 000/90 000 volts de DOSSET (RTE) et du poste 90 000/20 000 volts BRESLE (Enedis)

Enfouissement partiel de lignes aériennes à 225 000 et à 90 000 volts aux abords des postes d'ARGŒUVES et de DOSSET (RTE)





Étude d'impact sur l'environnement

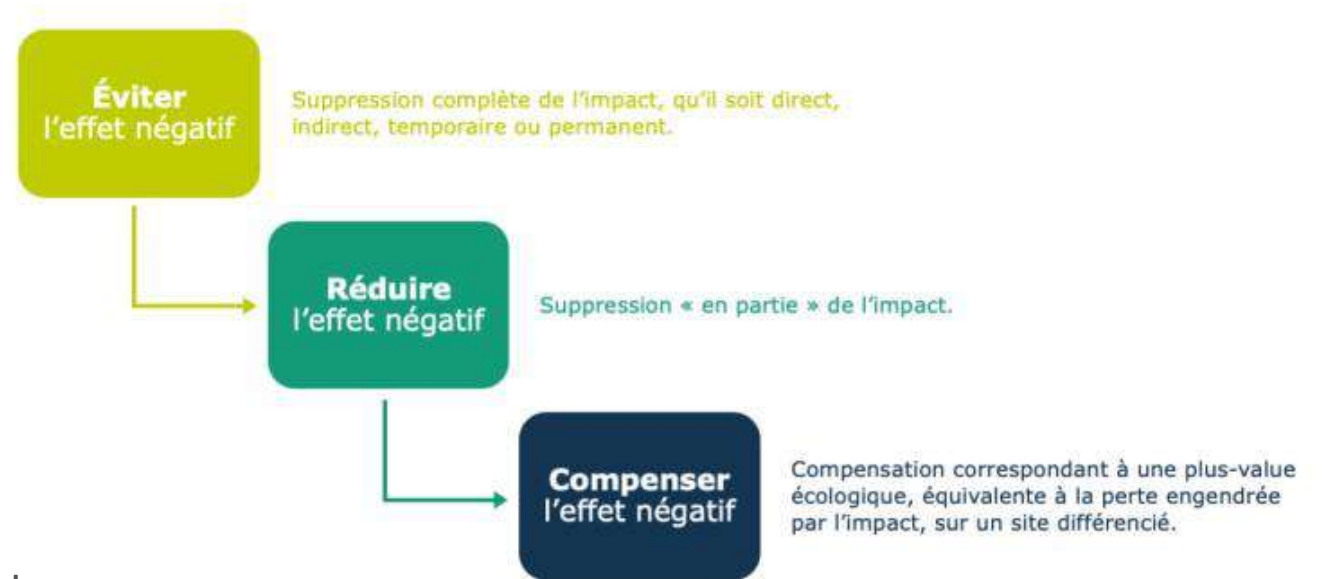
Départements de la Somme et de la Seine-Maritime
DECEMBRE 2024

Le contenu d'une étude d'impact

L'application de la séquence "**éviter, réduire, compenser**" (ERC) constitue le fil conducteur de l'étude d'impact. Cette séquence ERC est une démarche à la fois d'actions préventives et de corrections des risques d'atteintes à l'environnement.

Il s'agit ainsi :

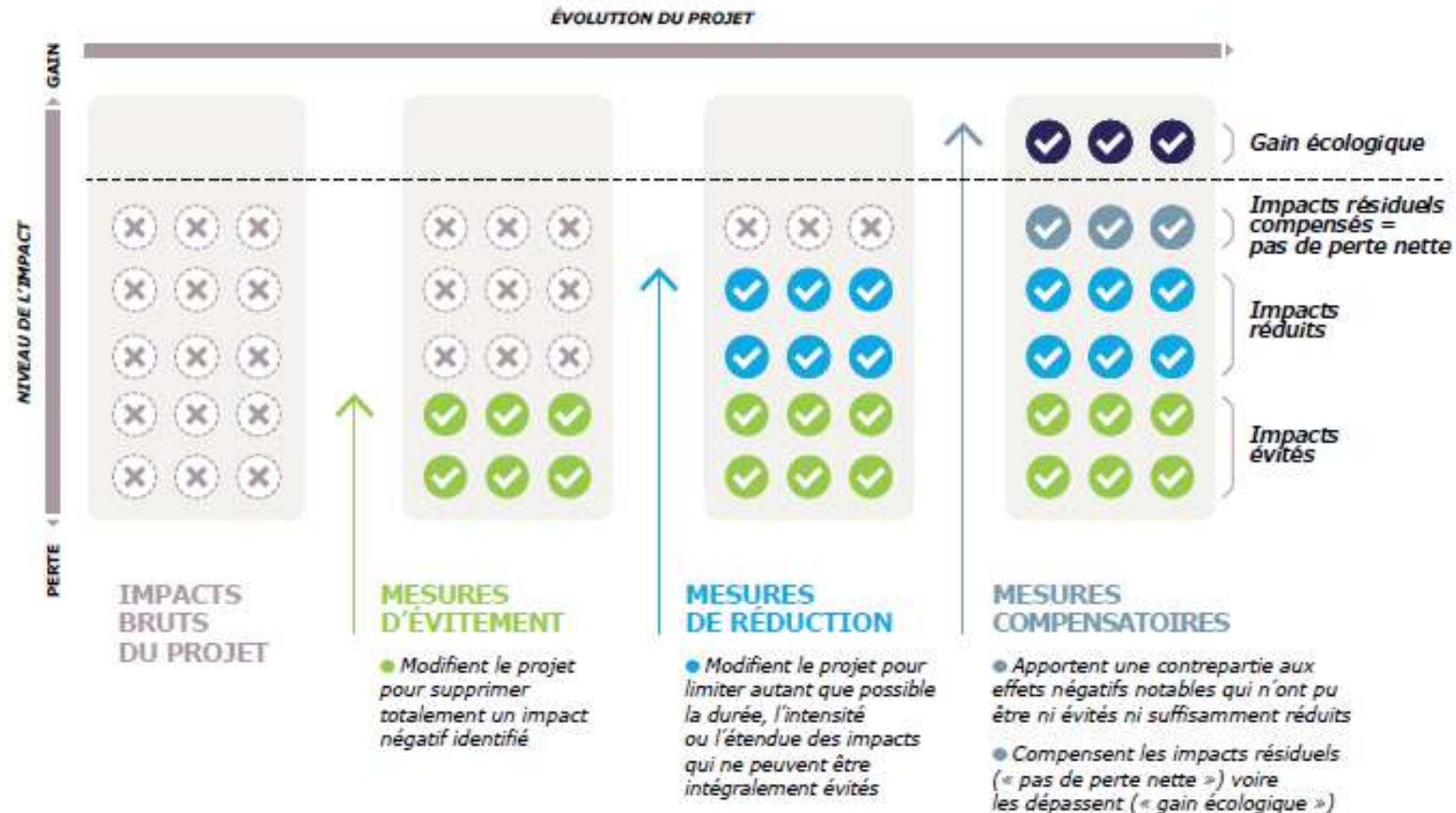
- prioritairement, d'éviter les atteintes prévisibles à l'environnement ;
- à défaut de pouvoir éviter certaines de ces atteintes, d'en réduire la portée ;
- et en dernier recours, de compenser les atteintes qui n'ont pu être ni évitées ni réduites.



Les mesures RC peuvent être complétées avec des mesures d'accompagnement et de suivi pour garantir leur efficacité à long terme.

Les mesures Evitement – Réduire – Compenser

Des impacts bruts
à la compensation des impacts résiduels



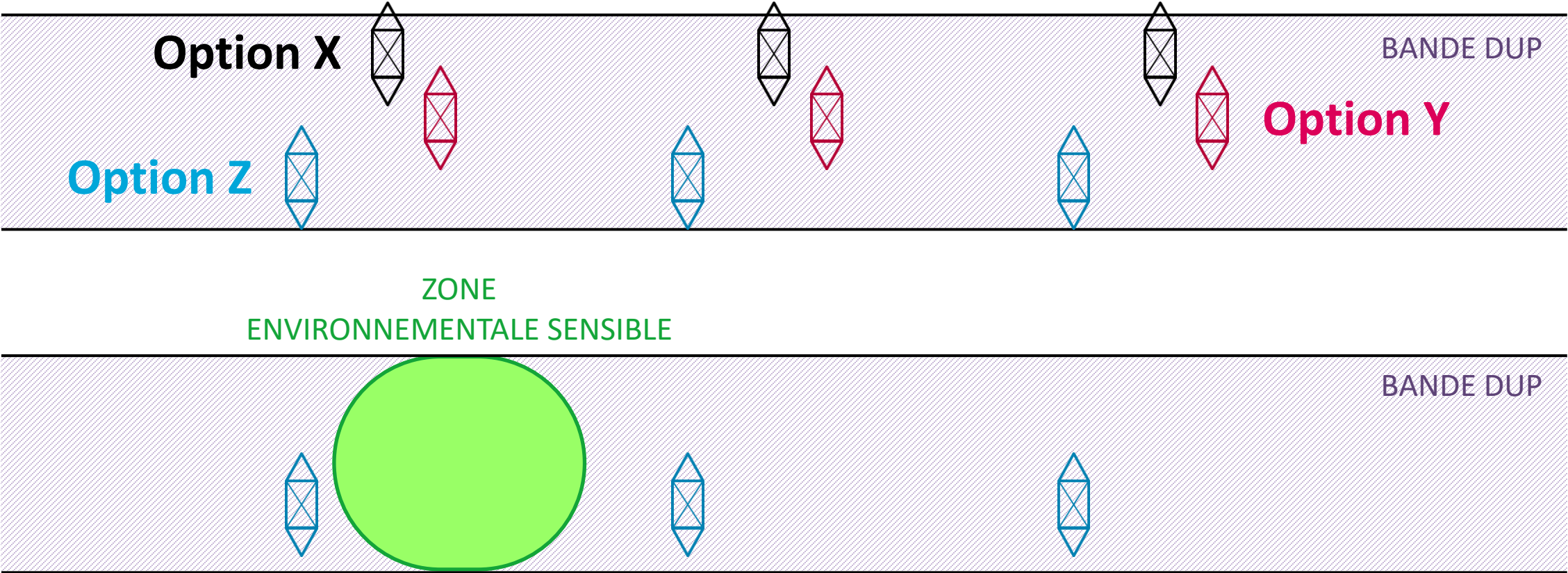
Zoom sur les mesures de compensation

Pour calculer par exemple les superficies détruites et à compenser, il est nécessaire de connaître le projet précis.

Dans le cas présent, la localisation des pylônes n'étant pas connue, il n'a pas été possible de déterminer si des mesures de compensations étaient nécessaires. Aussi, **aucune mesure compensatoire n'est proposée à ce stade du projet.**

Ce n'est qu'en phase ultérieure, que les calculs pourront être établis et le cas échéant, des mesures adaptées et proportionnées seront proposées.

Illustration de la démarche Eviter – Réduire – Compenser



4

Exemples de mesures d'évitement et de réduction proposées dans le cadre du projet

.....

Milieu humain - Mesures ER

Dispositifs pour la sécurité des riverains pendant les travaux

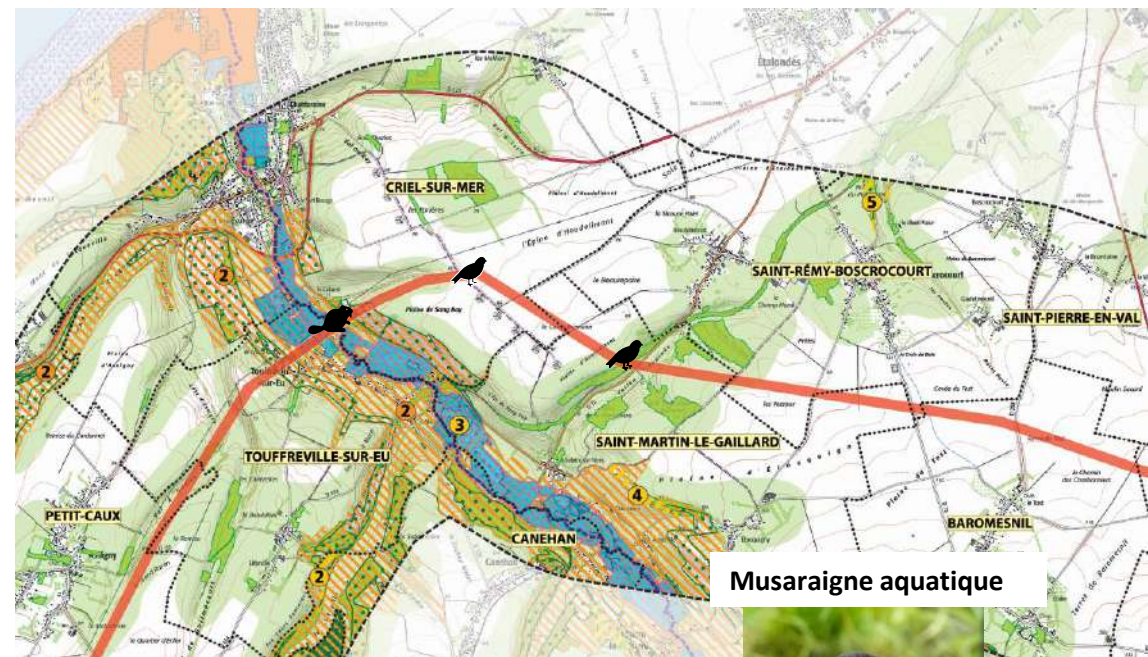
LA 400 kV -
création

Poste -
création



Milieu naturel – Sensibilités particulières

Vallée de l'Yères



Musaraigne aquatique



Gorgebleue à miroir



Principaux groupes notables :

-  Mammifères aquatiques
-  Oiseaux
-  Insectes
-  Amphibiens
-  Flore protégée/patrimoniale

Vallée de la Bresle

Alyte accoucheur



Triton crêté



ZNIEFF de type 1

ZNIEFF de type 2

Site naturel de compensation

Cours d'eau classé au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement

Réservoir de biodiversité (SRADDET)

Corridor écologique surfacique (SRADDET)

Site Natura 2000

Forêt publique

Forêt

Zone humide

Aire d'étude immédiate (Bande de DUP)

Aire d'étude rapprochée

Limite communale

Commune concernée par les aires d'étude



Damier de la Succise



Bruant des roseaux

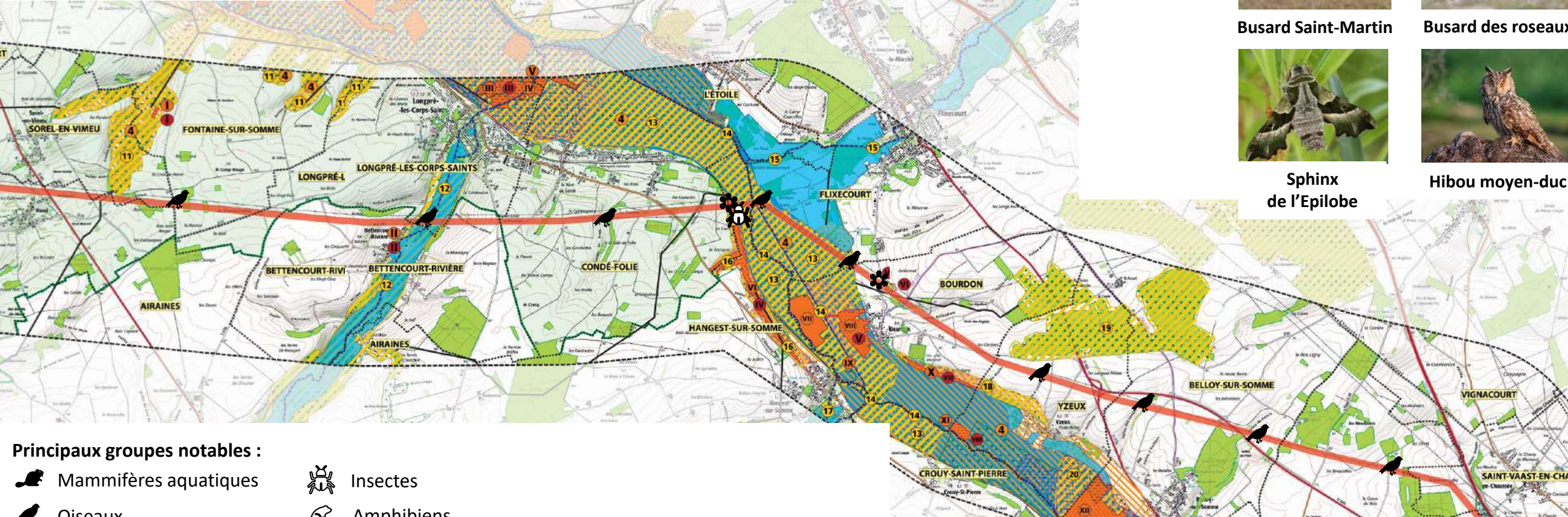


Pic noir

Milieu naturel – Sensibilités particulières

Vallée de l’Airaines

Vallée de la Somme



Principaux groupes notables :

- Mammifères aquatiques
- Oiseaux
- Insectes
- Amphibiens
- Flore protégée/patrimoniale



Busard Saint-Martin



Busard des roseaux



Sphinx de l’Epilobe



Hibou moyen-duc



Milieu naturel - Mesure d'Evitement

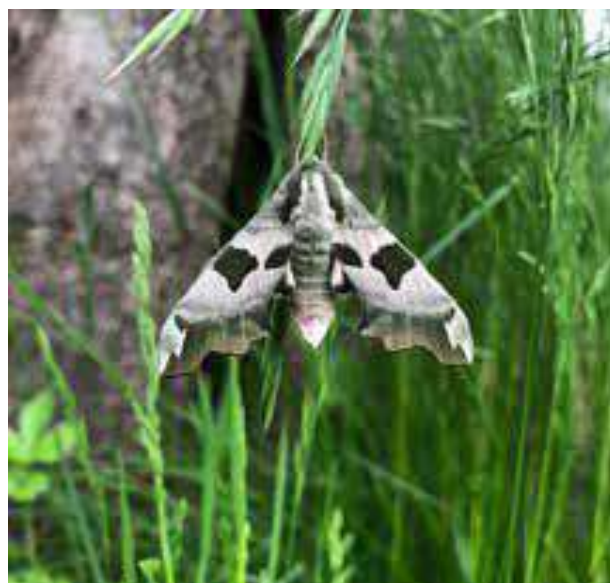
Repérage et balisage des populations connues d'espèces protégées ou à forts enjeux

LA 400 kV -
création

Poste -
création



Damier de la Succise



Sphinx de l'Epilobe



Milieu naturel - Mesure de Réduction

Dispositif préventif de lutte contre l'implantation des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE)

LA 400 kV -
création



Renouée du Japon

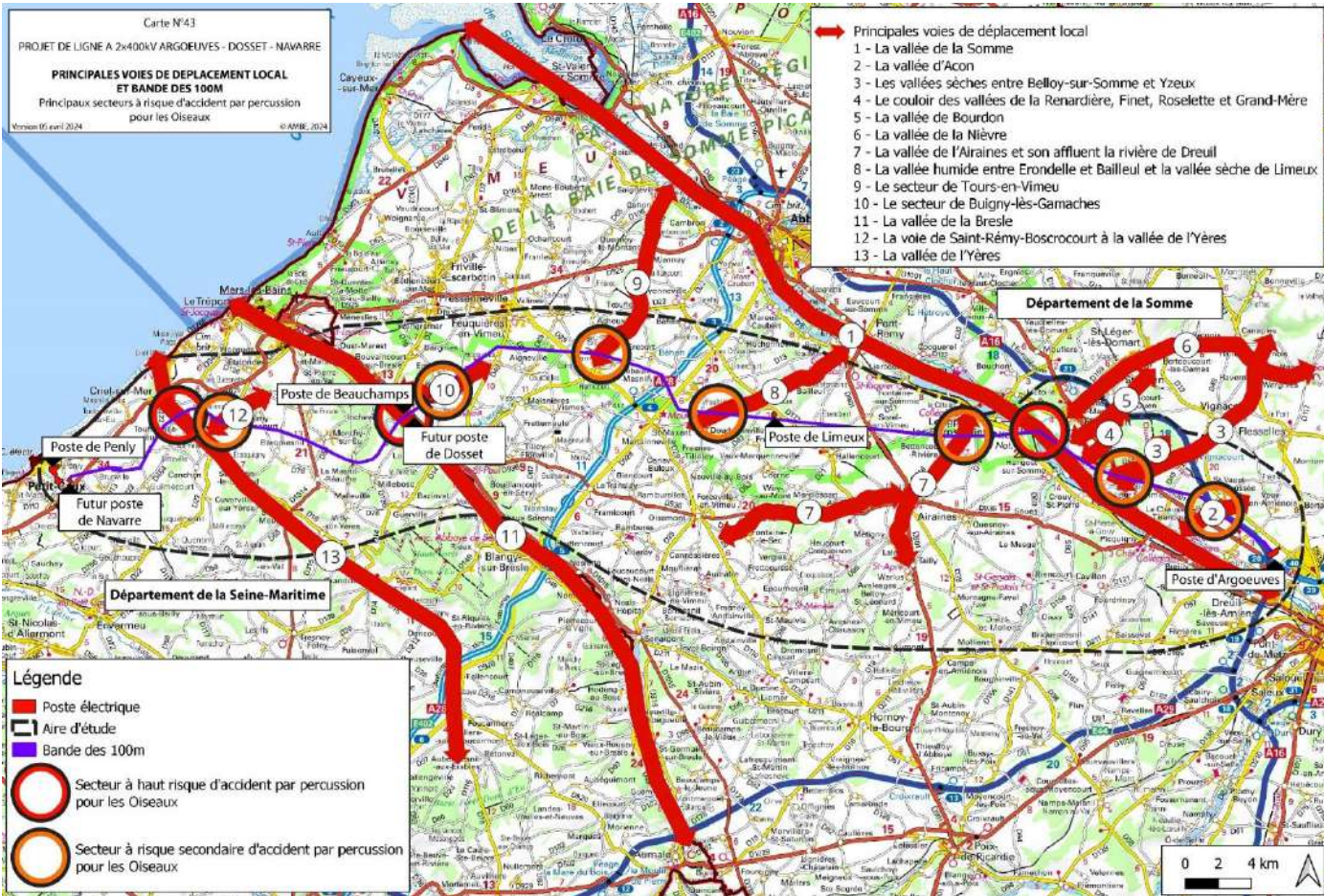
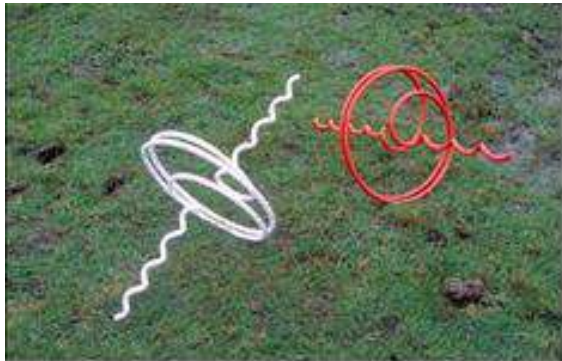
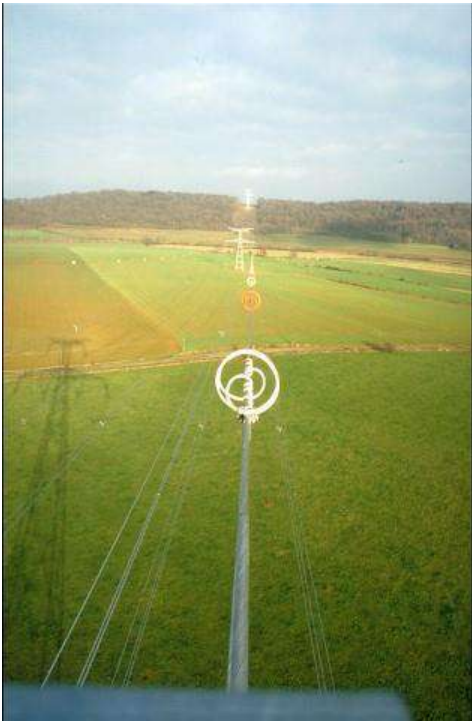


Buddleia de David

Milieu naturel - Mesure de Réduction

Dispositif anti-collision des oiseaux sur la ligne aérienne à 400 000 volts à créer

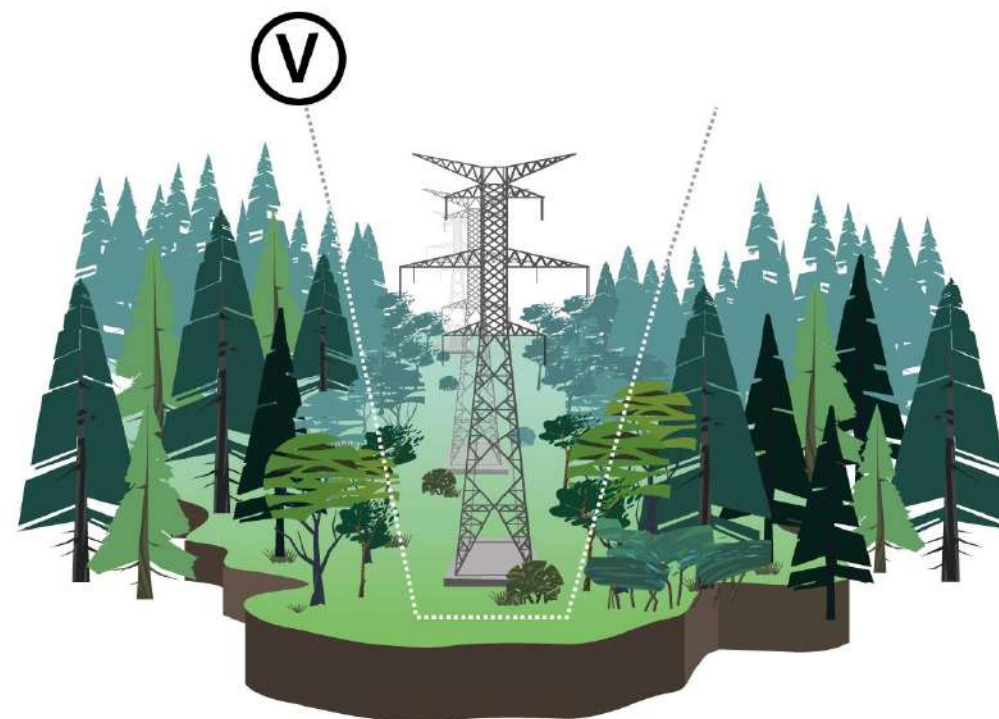
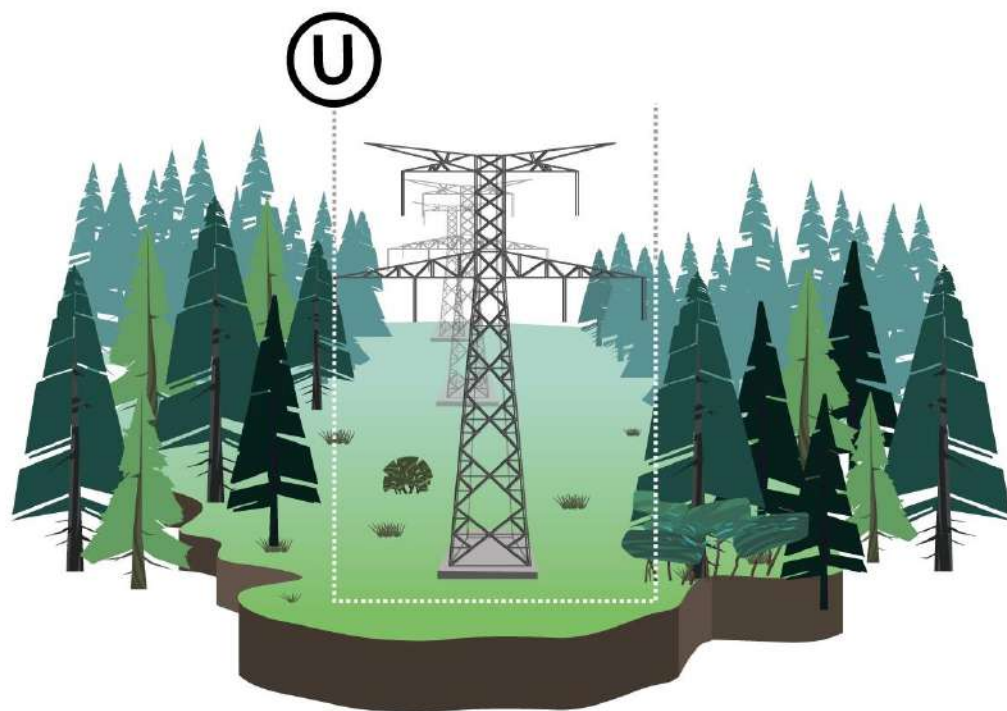
LA 400 kV -
création



Milieu naturel - Mesure de Réduction

Réduction de la largeur des tranchées de déboisement et/ou aménagement durable de la végétation

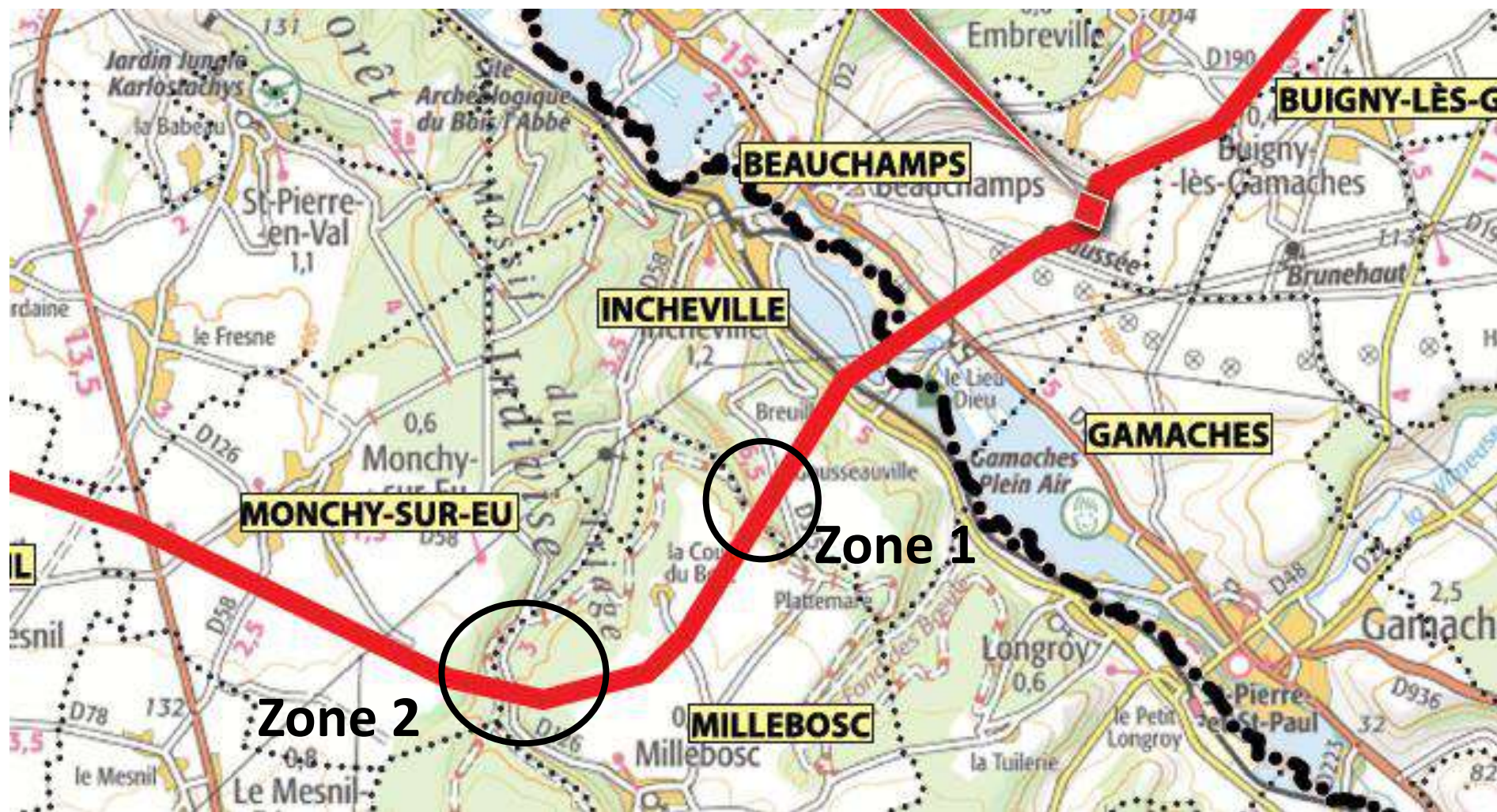
LA 400 kV -
création





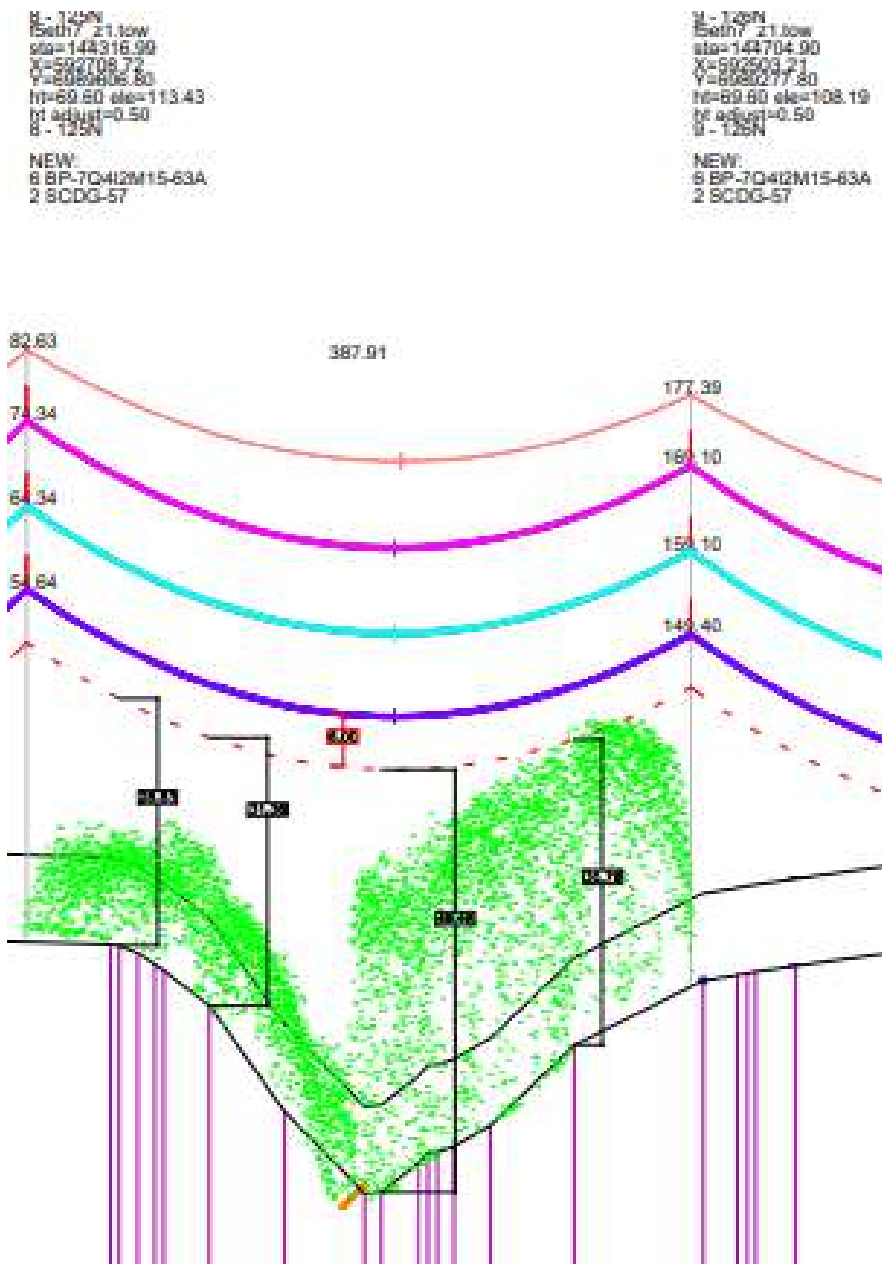


Zoom sur la traversée de la forêt d'Eu



Traversée de la forêt d'Eu zone 1

document de travail



Traversée de la forêt d'Eu zone 1

document de travail

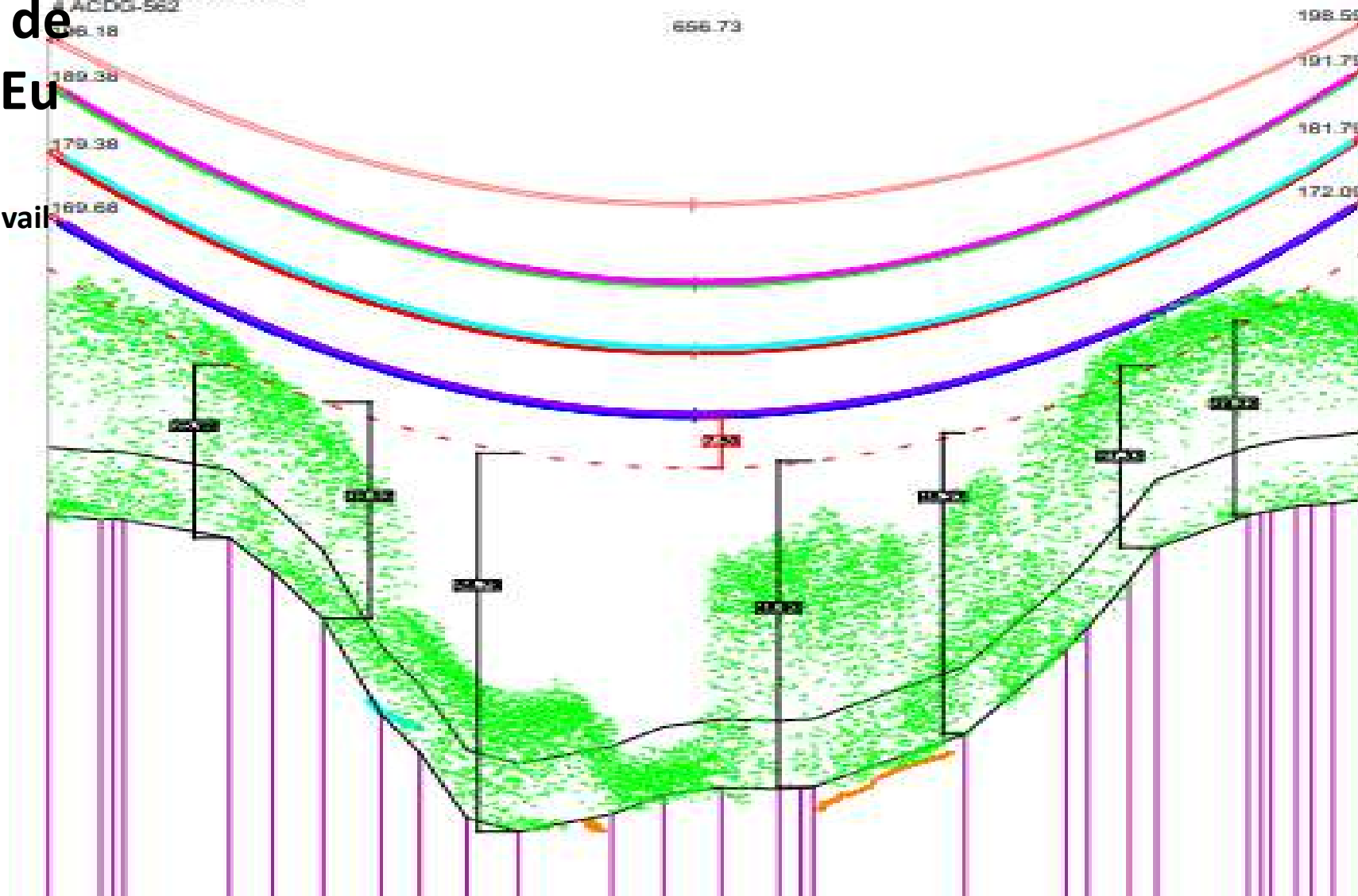


14 - 131N
E5a2h7 21 ac:10w
spc:148929.02
X=590847.08
Y=6988015.67
tp=71.80 spc:124.48
ht adjust=0.50
14 - 131N

NEW
12 AC-704X4M15-109A
AC DG-562

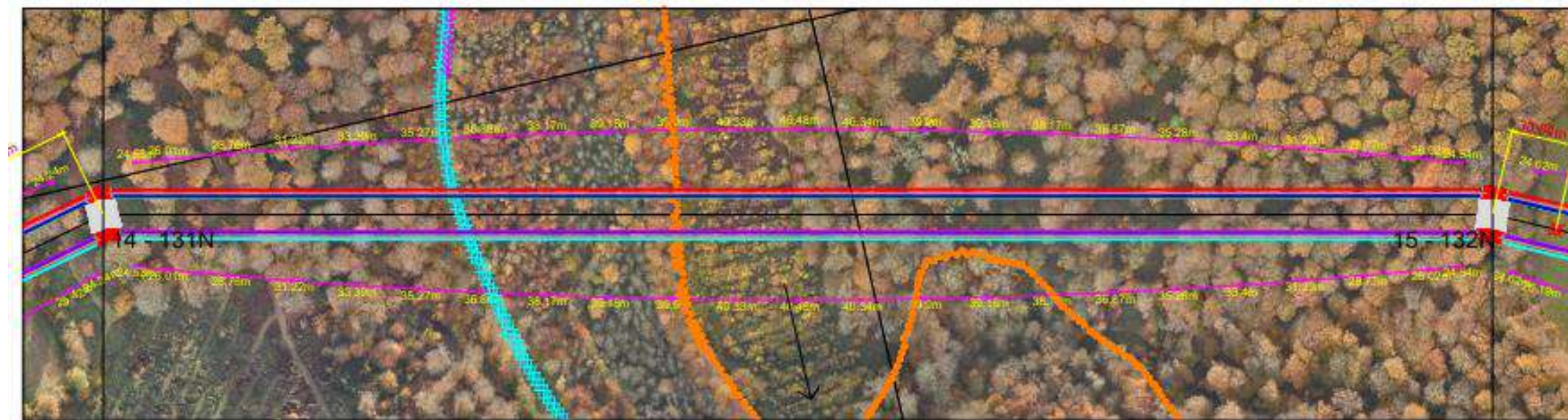
Traversée de la forêt d'Eu zone 2

document de travail



Traversée de la forêt d'Eu zone 2

document de travail



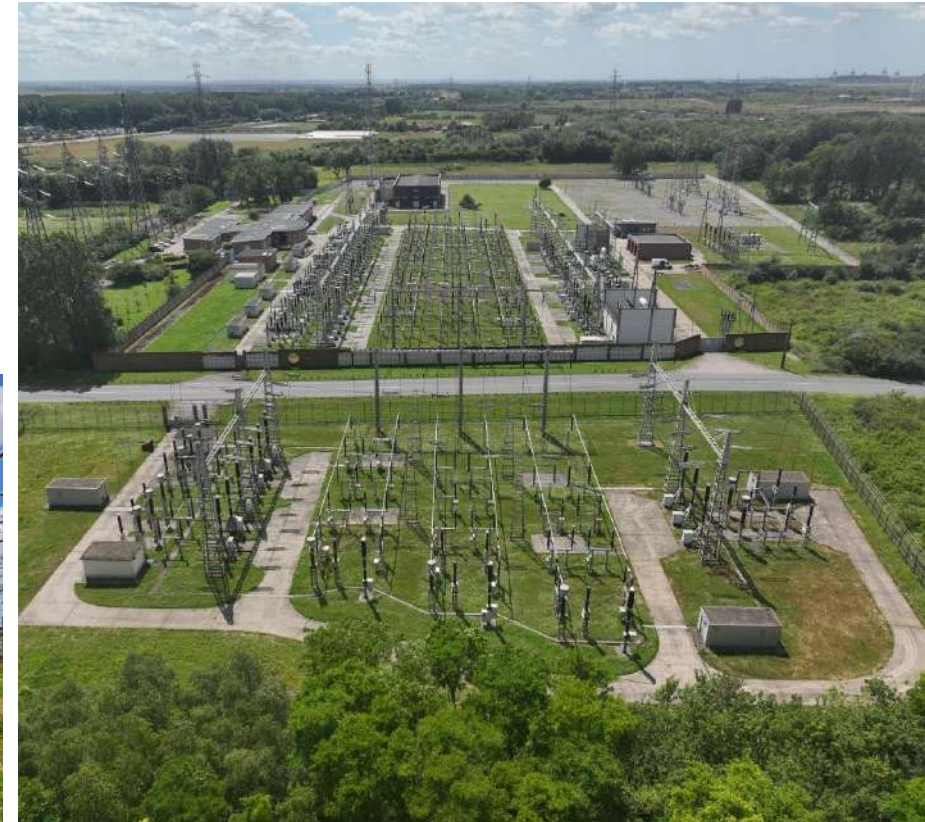
Milieu physique - Mesure d'Evitement

Absence d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu

Poste -
création



Exemple du poste d'ARGŒUVES

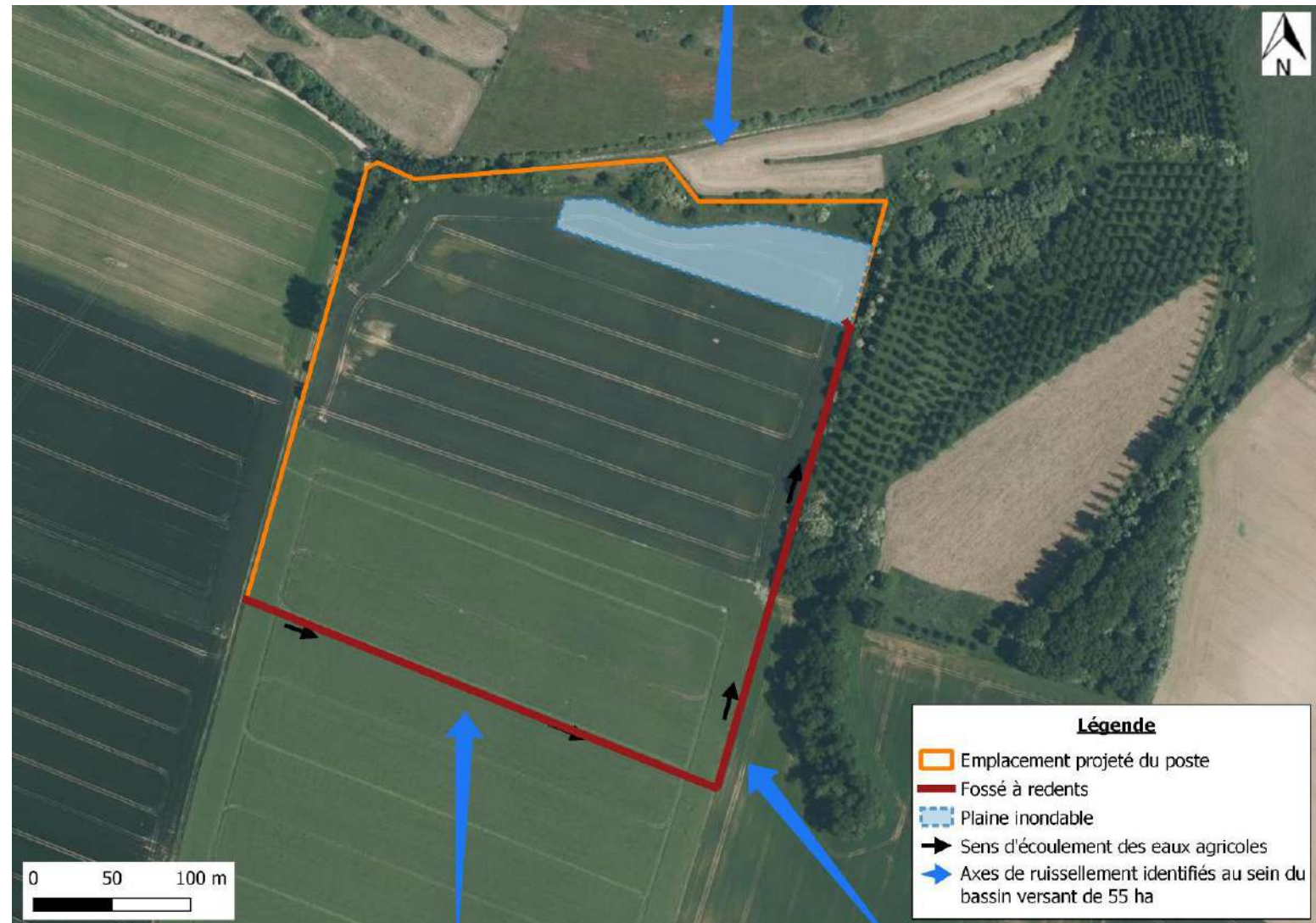


Milieu physique - Mesures ER

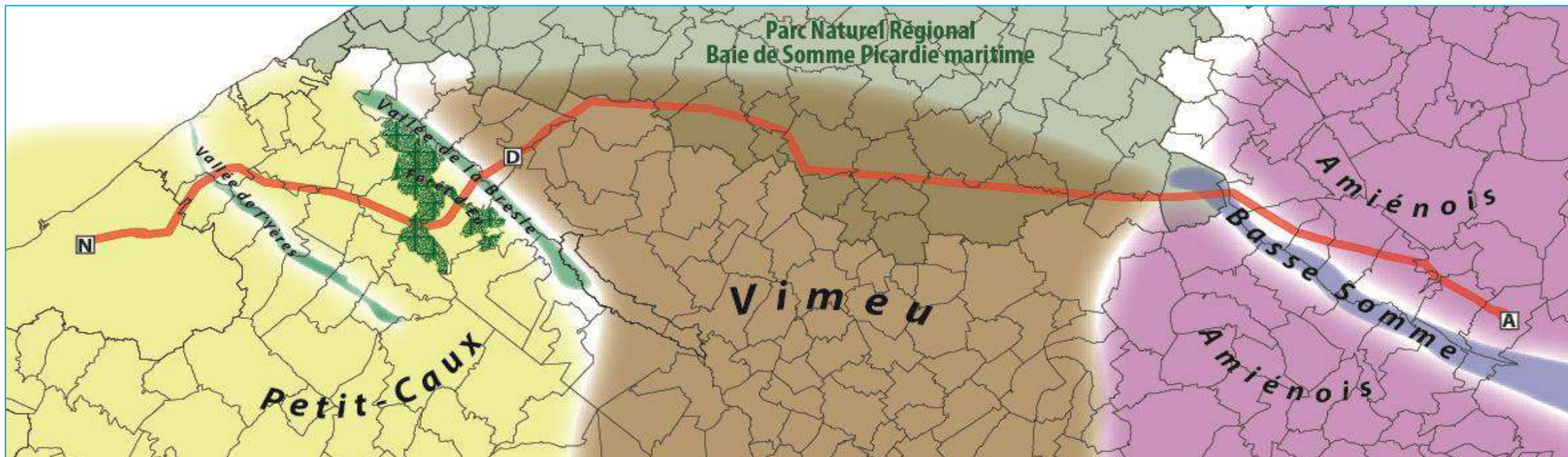
Poste -
création

Gestion des eaux souterraines et superficielles

Solution permettant de gérer les eaux superficielles du bassin-versant au niveau des postes RTE/Enedis



Les grandes unités paysagères



Les paysages de plateaux

- l'Amiénois ;
- le Vimeu ;
- le Petit-Caux.

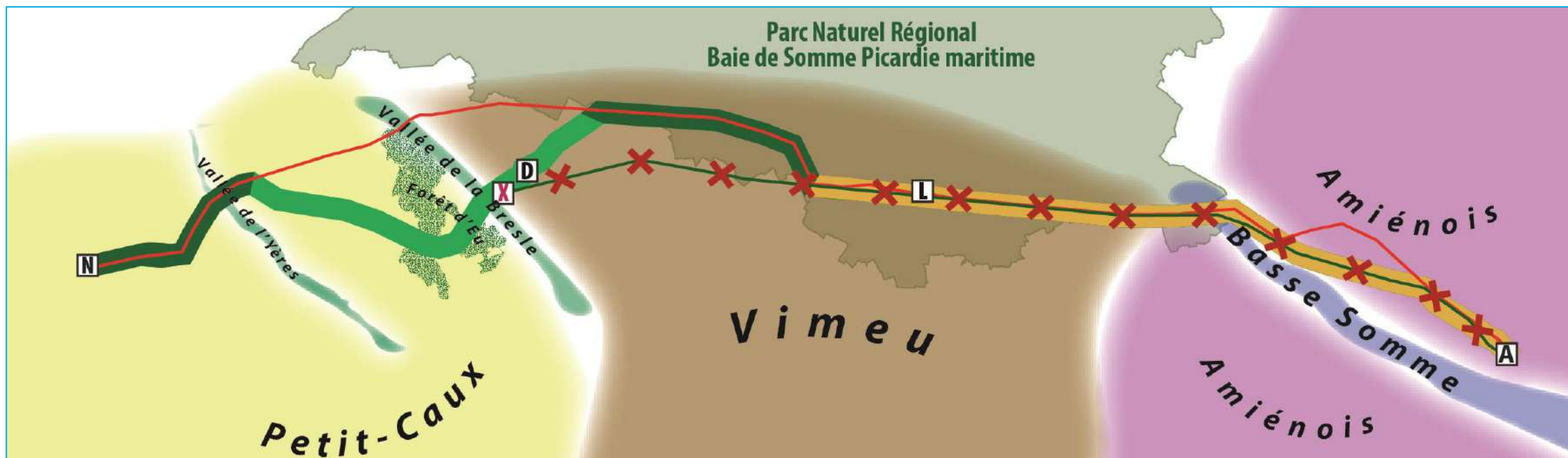
Les paysages de vallées

- La Basse Somme ;
- La vallée de la Bresle ;
- La vallée de l'Yères.

L'application des engagements de RTE en matière de paysage sur le projet

Deux cas de figures sont à distinguer

- Les secteurs en substitution ou en parallèle d'une autre ligne;
- Les secteurs en site vierge.



L'application des engagements de RTE en matière de paysage sur le projet

Substitution et Parallélisme

Le positionnement des pylônes sera à étudier.
Deux possibilités sont envisageables :

- **Distribution sur le même plan (facilite l'association visuelle)**



- **Distribution en quinconce (accentuation du risque d'effet barrière)**



L'application des engagements de RTE en matière de paysage sur le projet

Substitution et Parallélisme



Photomontage de la ligne aérienne à la place de la 225 000 volts : AVANT



Bettencourt-Rivière (80)



Photomontage de la ligne aérienne à la place de la 225 000 volts : APRES



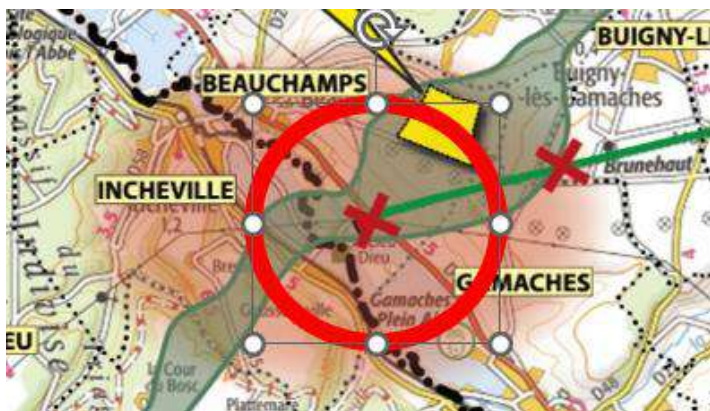
Bettencourt-Rivière (80)



Photomontage de l'entrée de Beauchamps (80) : AVANT



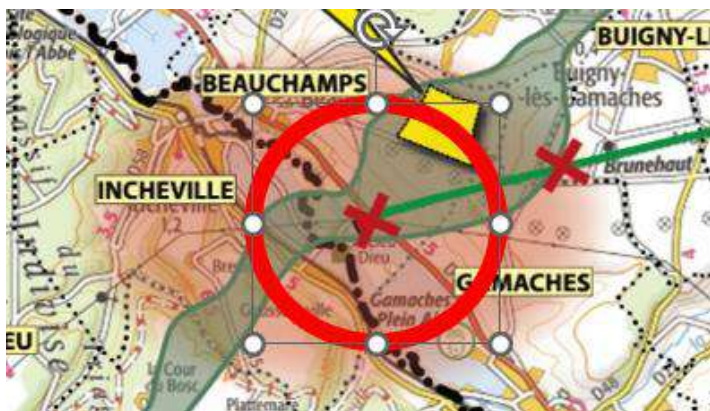
Beauchamps (80)



Photomontage de l'entrée de Beauchamps (80) : APRES



Beauchamps (80)





Temps d'échanges

.....

5 Le déroulement du chantier

.....

Les grandes étapes du chantier de construction d'une ligne aérienne

1. La création de pistes pour accéder à l'emplacement des futurs pylônes avec les différents engins (véhicules, grues, toupies, ...) et acheminer le matériel.

2. La mise en place à l'emplacement de chaque pylône **de plateforme de travail** pour le levage des pylônes (emprise de 800 à 1 200 m² environ).



Les grandes étapes du chantier de construction d'une ligne aérienne

- 3. La réalisation des fondations** de chacun des pylônes, soit superficielles, soit profondes, selon la nature des terrains.



Les grandes étapes du chantier de construction d'une ligne aérienne

4. L'assemblage au sol puis le levage des pylônes sur leurs fondations.



Les grandes étapes du chantier de construction d'une ligne aérienne

5. Le déroulage des câbles entre les pylônes, avec la mise en place de protections au croisement des routes.



Les grandes étapes du chantier de construction d'une ligne souterraine

1. Etats des lieux avant travaux
2. Aménagement de l'emprise chantier : pistes, plateformes ...
3. Création de la tranchée
4. Pose des fourreaux
5. Remblaiement de la tranchée



Les grandes étapes du chantier de construction d'une ligne souterraine

6. Tirage des câbles dans les fourreaux

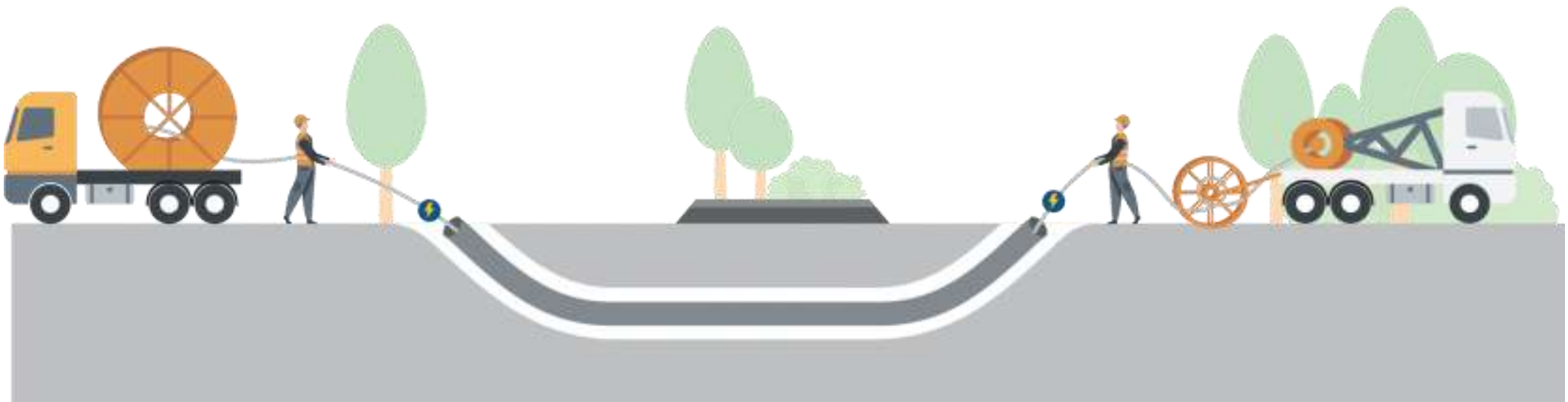
7. Assemblage des différents tronçons de câbles dans les chambres de jonctions

8. Etats des lieux fin de chantier



Les grandes étapes du chantier de construction d'une ligne souterraine

Forage dirigé pour le franchissement des obstacles



Les grandes étapes du chantier de construction d'un poste

1. Réalisation de la plateforme

2. Réalisation de la clôture

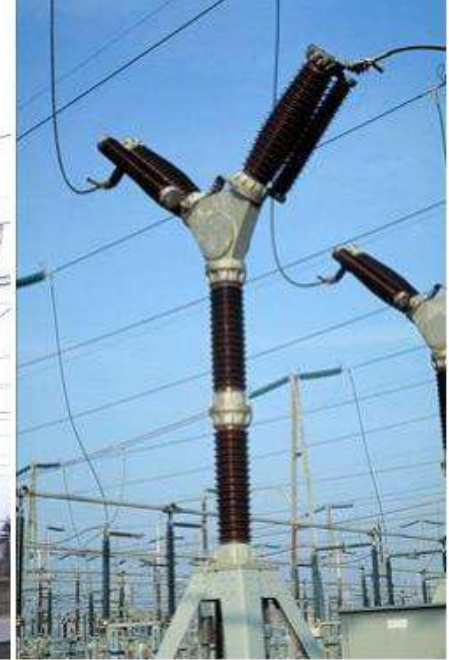
3. Installation des bâtiments



Les grandes étapes du chantier de construction d'un poste

4. Installation des matériels électriques

5. Mise en service du poste



Les grandes étapes d'un chantier de démontage d'une ligne aérienne

1. Retrait des câbles
2. Retrait de l'armement (chaînes, isolateurs ...)
3. Basculement du pylône ou enlèvement à la grue

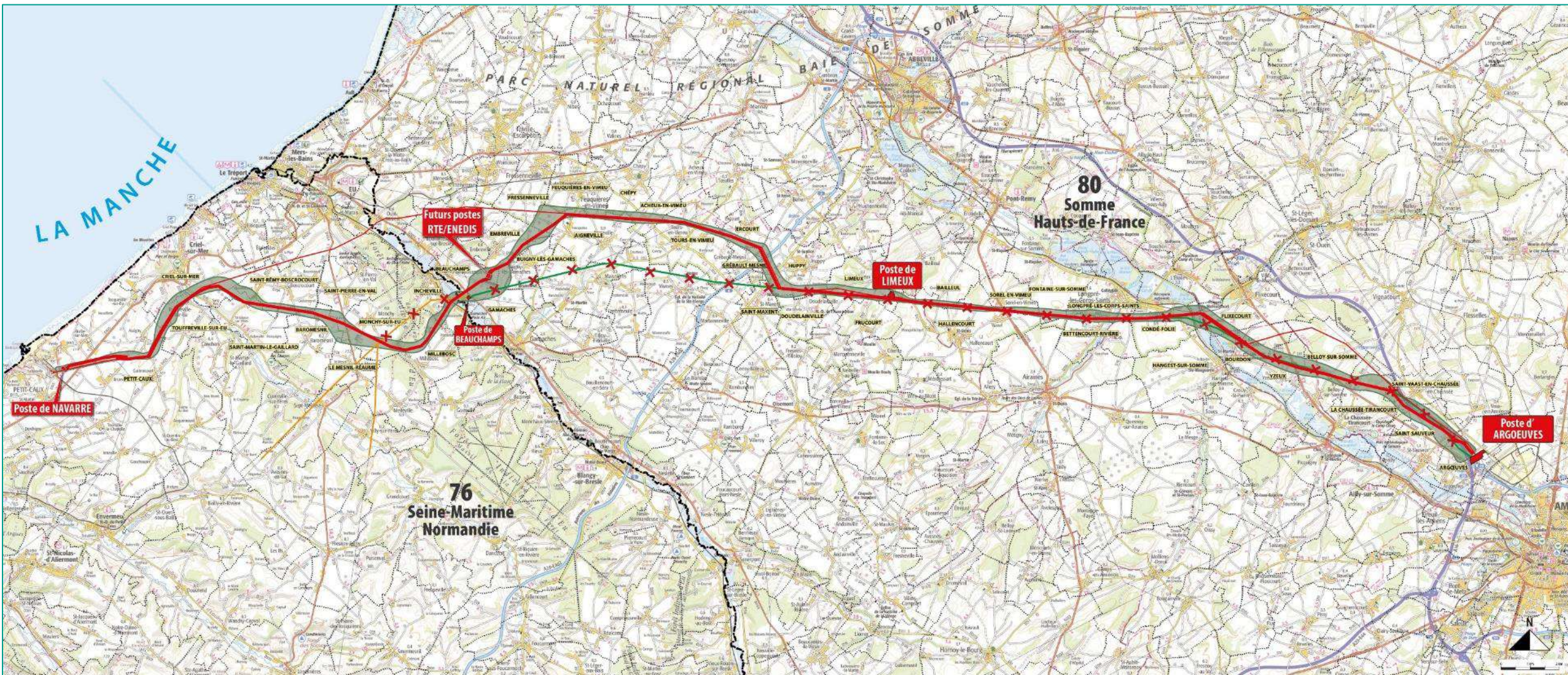


Les grandes étapes d'un chantier de démontage d'une ligne aérienne

- 4. Découpe du pylône pour le transport
- 5. Démolition des fondations avec un brise-roche hydraulique (BRH)
- 6. Rebouchage avec de la terre d'apport



Bande soumise à Déclaration d'Utilité Publique pour la ligne aérienne à 400 000 volts Amiens - Petit-Caux

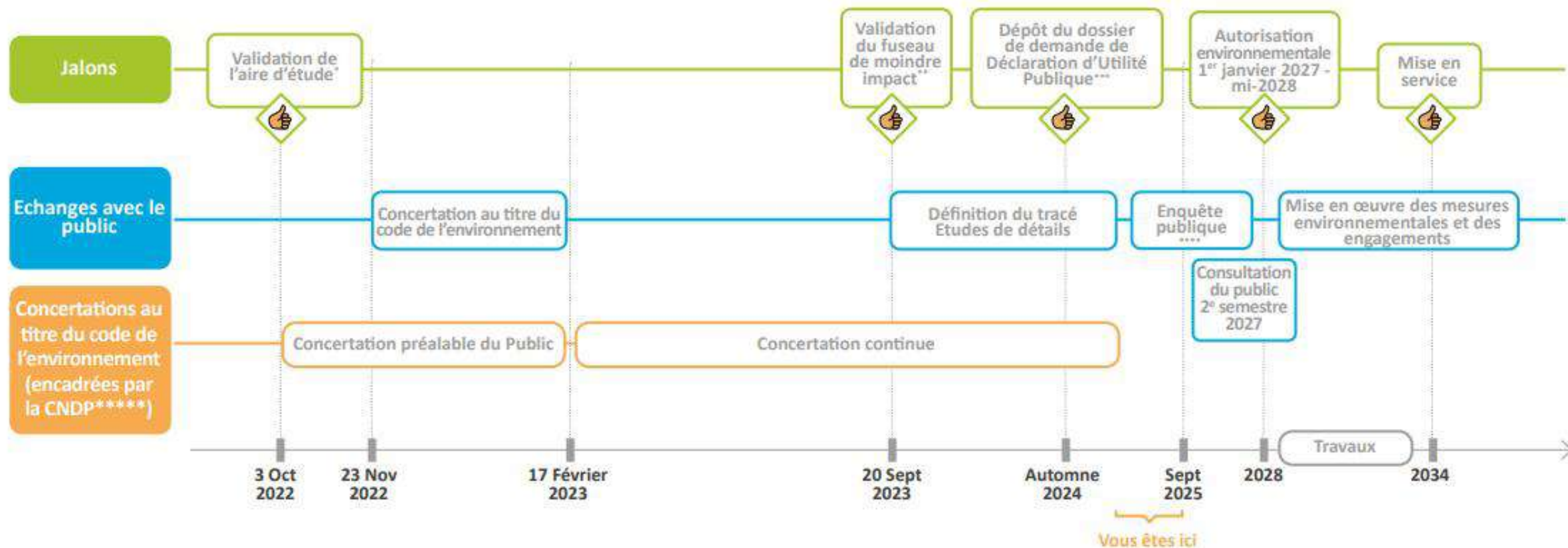


6

La suite du projet

.....

LE CALENDRIER DU PROJET



* L'aire d'étude est définie dans le cadre de la concertation « Fontaine ». C'est une zone géographique dans laquelle pourrait s'inscrire la future ligne électrique. Elle est suffisamment vaste pour n'exclure aucune solution réaliste au plan environnemental, technique et économique.

** Le fuseau de moindre impact (FMI) est situé au sein de l'aire d'étude. Le FMI est le passage de la ligne présentant le moins de gêne d'un point de vue environnemental et sociétal tout en assurant un bilan économique satisfaisant.

*** La Déclaration d'Utilité Publique (DUP) permet d'affirmer le caractère d'intérêt général du projet. C'est le ministre en charge de l'énergie ou le préfet qui déclare l'utilité publique après consultation des collectivités locales et des services de l'État concernés par le projet.

**** L'enquête publique durera environ 1 mois.

***** Commission nationale du débat public.

Temps d'échanges

.....



Le réseau
de transport
d'électricité

**Merci pour votre
attention !**